



Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne
MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement numéro 317-26 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 21 septembre 2026, le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a adopté le projet de règlement suivant :

- Un projet de règlement intitulé « *Règlement numéro 317-26 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* »;

Ce projet de règlement a pour but d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Municipalité portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux.

Il établit notamment la procédure, les modalités et les normes nécessaires pour la réalisation, la prise en charge et le partage des coûts entre le requérant, la Municipalité et, le cas échéant, les bénéficiaires des travaux.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 19 octobre 2026 à 19 h 30 au centre communautaire situé au 80, rue Principale. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;
3. Le projet de règlement détaillé peut être consulté sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://sca.quebec/> Toute personne peut également obtenir une copie de ce projet de règlement en communiquant avec nous au 418-329-3304 au poste 101 ou par courriel à l'adresse suivante : direction@sca.quebec;
4. Ce projet de règlement ne contient pas disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, ce 2 OCTOBRE 2026.


Stéphane Genois, directeur général
et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le 2 octobre 2026 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 2 octobre 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.


Mélanie Bourgeois, adjointe à la direction et
assistante-greffière